

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse, n° 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 2 novembre.

Le *Courrier de Lyon* est tout triomphant des dernières condamnations qu'a subies la presse opposante ; la sévérité du jury parisien lui rend l'espoir et la confiance ; il se prend à railler les journalistes, et comme il faut qu'un peu de pédagogie se mêle toujours à ses injures, il définit la liberté de la presse : le droit de dire ce qui n'est pas défendu par la loi.

Cette définition est digne, sous tous les rapports, des doctrines, et elle peut servir à marquer les progrès que nous avons faits depuis cinq ans. Comme le juste-milieu s'est adjugé le monopole électoral, comme il dispose de la majorité des deux chambres, et qu'il s'est emparé de toutes les positions que la révolution de juillet avait enlevées à la restauration, il est clair que la définition donnée par le *Courrier de Lyon* est d'une justesse incontestable. La liberté de la presse, en effet, c'est aujourd'hui le droit de dire ce qui plaît au juste-milieu, ce qu'il veut bien tolérer ou permettre.

Le juste-milieu n'a pas voulu qu'on discutât le principe du gouvernement, ni qu'on attaquât la constitution ; il a fait des lois d'intimidation pour protéger la propriété qui n'a jamais été atteinte, et la sainteté du serment dont il s'est joué lui-même avec impudence depuis quarante ans. Mais cette législation draconienne ne lui suffit déjà plus. Déjà on commence à dire qu'elle est incomplète, et qu'elle n'a pas tout prévu ; on a enlevé à la discussion ce qui la rendait sérieuse et utile, mais ce n'est pas assez ; il s'agit maintenant de mettre la vie privée de MM. les ministres, conseillers-d'état, préfets, écrivains ministériels, etc. à l'abri des investigations de la mauvaise presse, car il ne faut pas, dit le *Courrier de Lyon*, qu'il soit permis de livrer au ridicule et au mépris ce qu'il y a de plus respectable, et les réputations les mieux établies.

Allons, MM. les doctrinaires, à l'œuvre ! Les chambres seront bientôt convoquées, préparez un supplément au régime d'intimidation voté dans la dernière session. Vous avez élevé un rempart autour de la royauté et de la constitution, il est temps de songer un peu à vous qui êtes restés imprudemment désarmés, en présence des factions implacables. Votre générosité, si elle durait plus long-temps, pourrait compromettre le bonheur du pays. Une bonne loi qui défende à ces hauts barons de la presse, à ces misérables écrivains qu'on devrait, suivant l'excellent M. Bugeaud, envoyer tous au bagne, de s'occuper de vos personnes, de compter vos parjures, vos lâchetés, vos trahisons et vos apostasies. Pensez-y bien ! si l'on peut encore dire impunément que M. Fulchiron est un personnage ridicule, que M. de Bachelard s'appelle *Vernes* tout court, et qu'il sollicite un fauteuil de président à la cour de Lyon, vous n'avez rien fait ; les mêmes dangers vous environnent, et menacent de vous engloutir. Vous avez commencé, achevez votre ouvrage. Décrétez la déportation contre ceux qui se moqueront des rédacteurs du *Courrier de Lyon* ; qui rappelleront à M. Dupasquier la célèbre découverte de la conspiration des crochets ; qui contesteront l'habileté de M. Christophe Martin et les hautes lumières de ses conseillers municipaux ; qui reprocheront à MM. Denis Français et Belloc de s'entendre beaucoup mieux à danser la galoppe qu'à diriger le parquet de Lyon. On criera, on clabaudera, mais ne vous en inquiétez pas ; vous êtes les plus nombreux, les plus forts, les plus intelligents, et vous aurez l'approbation de M. Thomas Tissot.

D'ailleurs le *Courrier* vous l'a expliqué : la liberté de la presse c'est le droit de dire ce qui n'est pas défendu par la loi. Or, c'est vous qui faites les lois, par conséquent vous avez le droit d'empêcher qu'on ne se moque de vous. Allons, MM. les doctrinaires, à l'œuvre donc ! proclamez-vous aussi inviolables et sacrés ; vous avez fait un roi, pourquoy ne participeriez-vous pas aux privilèges de la royauté !

Le *Mercurie Ségusien* annonce que le duc d'Orléans a traversé St-Etienne mercredi dernier, et ne s'y est arrêté que pour changer de chevaux. Le journal ministériel attribue au prince royal un mot historique qui peut faire le pendant du fameux : *plus de halberdes !* de Charles X.

« Une foule nombreuse, dit-il, entourait la voiture du prince ; des agens de la force publique s'empressèrent d'écarteler le peuple, de le tenir à distance ; mais M. le duc d'Orléans donna aussitôt l'ordre de n'en rien faire : « Laissez approcher, dit-il, je suis fort bien au milieu du peuple français... »

Le *Mercurie Ségusien* garantit l'exactitude de ce fait qui n'étonnera personne, ajoute-t-il naïvement.

On se rappelle que des notes diplomatiques ont été échangées entre M. de Broglie et le vorort suisse à l'occasion d'un citoyen français de Mulhausen, juif de religion, que le vorort voulait, à ce titre, empêcher de faire des acquisitions territoriales dans le canton de Bâle-Campagne. M. de Broglie, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir de la stricte ténacité de ses adversaires, vient de leur faire savoir qu'il retirait leurs pensions à tous les suisses qui en ont sur le trésor de France, disant qu'il ne voyait pas pourquoi la France se montrerait généreuse envers les individus appartenant au peuple suisse, quand cette nation ne veut faire aucune concession en faveur des Français qui se trouvent sur son territoire.

Nous ne savons pas encore l'effet produit par cette menace du ministre des affaires étrangères qui, du reste, s'est conduit en ceci comme devrait toujours le faire un ministre de la nation française.

C'est à notre grand étonnement que nous avons vu, dans le *Bulletin des lois* récemment publié, le traitement de M. le ministre de la guerre porté à la somme de cent mille francs, tandis qu'il ne devrait être que de quatre-vingt mille. Cet excédant de vingt mille francs serait expliqué si M. le maréchal Maison était président du conseil, mais ce fait n'existant pas, nous ne pouvons voir dans ce chiffre de cent mille francs qu'une erreur de typographie ; malgré la marche rétrograde des gouvernements, nous ne croyons pas être encore revenus au temps où les contribuables étaient obligés de fournir aux dépenses des maîtres des hauts et puissans seigneurs. Nous attendrons, pour nous prononcer sur ce sujet, les explications que ne peuvent manquer de donner les journaux ministériels.

On lit dans le *Temps* :

Ce soir, les salons ministériels étaient rayonnans de joie.

On annonçait haut que les ministres s'étaient tout-à-fait entendus sur les actes de la prochaine session ; voici, disait-on, les bases convenues :

Jusqu'à la seconde étape il reçut une pluie battante qui eut bientôt traversé ses habits et sa paille. Ses dents claquaient, ses habits ruisselaient, tous ses membres grelotaient, et les gendarmes, enveloppés dans leurs manteaux jusqu'au nez, murmuraient en jurant : « Gredin de temps ! la pluie va rouiller nos mors et nos étriers, il faudra fourbir demain pendant une heure. Comme c'est amusant d'escorter un criminel ! »

A cinq heures de l'après-midi la charrette arriva à la ville où l'on devait souper. Les gendarmes descendirent de cheval, sifflèrent leurs manteaux, soupèrent devant un bon feu, vérifièrent si la pluie n'avait pas trop endommagé l'économie de leur équipement, et firent servir au prisonnier un morceau de pain, un reste de bœuf froid, et de l'eau à discrétion.

Le pauvre jeune homme demanda un peu de bouillon, on lui dit qu'il n'en restait plus que pour tremper la soupe au chien de basse-cour.

Jusqu'à Chalon-sur-Saône, il s'endormit bien clos et bien couvert au bruit de la pluie qui fouettait contre les stores de la voiture. Son teint s'animait, sa respiration s'élevait, sa digestion s'éclaircissait, et les gendarmes se disaient doucement : « Il fait un temps de chien ; heureusement que notre fourmient et nos individus sont à couvert ; il n'y a à craindre ni rouille, ni rhume de cerveau pour lui ni pour nous. Ma foi, c'est tout plaisir d'escorter un criminel ! »

A cinq heures de l'après-midi la voiture arriva à Chalon où le souper attendait les voyageurs. Les gendarmes descendirent les premiers, offrirent la main à leur prisonnier pour l'aider à mettre pied à terre, lui jetèrent sur les épaules un excellent manteau pour le garantir du sercin qui commençait à fraîchir, et le conduisirent à l'hôtel des Trois-Faisans, pour prendre sa réfection.

Le pauvre homme demanda quelque chose de léger, on lui servit une tranche de filet, une carpe frite, une compote et des biscuits.

Point ou peu de lois politiques : des lois d'intérêts matériels et toutes réglementaires.

En réduisant la session à de telles proportions, on conçoit très bien que les ministres aient pu s'entendre. Quand il n'y a pas de questions politiques, sur quoi des ministres pourraient-ils se disputer ?

Quant au projet de réduction de l'intérêt de la dette publique, voici ce dont on est convenu :

M. Humann n'y a pas renoncé, mais on l'a ajourné pour en faire une question de budget, au cas où la chambre elle-même prendrait l'initiative.

Si le ministère de la marine est donné à M. de Rigny, on considérera ce changement comme une simple mutation de personnes, le ministère de la marine n'étant pas considéré comme un département politique.

— Il passe pour constant aujourd'hui, dans les salons, que les affaires de la Belgique et de la Hollande seront terminées avant trois mois sous une commune médiation, et que le roi Léopold pourra l'annoncer à l'ouverture des chambres belges.

Hier dimanche la compagnie du gaz devait commencer à allumer dans nos rues et sur nos quais les becs qu'elle a pris en adjudication ; on a pu juger dans la rue St-Dominique et dans la rue Mercière des brillants résultats de ce mode d'éclairage, malheureusement plusieurs rues, que la lumière des lanternes à l'huile n'éclairait plus, sont restées plongées dans une profonde obscurité, parce que le gaz n'a pas pu y parvenir.

La magistrature vient de perdre l'un de ses membres les plus distingués, M. Charles-Arièle Luquet, conseiller à la cour royale de Lyon, membre de la Légion-d'Honneur.

Ce magistrat est décédé au sein de sa famille, le 28 octobre, à St-Etienne-Lavarenne, où il était allé passer le temps des vacances.

Au rédacteur du Censeur.

Lyon, le 30 octobre 1835.

Monsieur,

Lundi dernier a eu lieu l'installation de notre nouveau directeur ; c'était M. Rainard qu'on avait cru devoir charger de procéder à cette opération. M. Maffré a pris la parole pour nous adresser un simulacre de discours que nous regrettons bien sincèrement de ne pouvoir livrer à la publicité. Ce chef-d'œuvre de l'auteur prouve en effet, mieux que tout ce que nous pourrions dire, ce dont il est capable, et nous dévoile surtout, de manière à ne pas s'y méprendre, le but du gouvernement, en nommant M. Maffré à la direction de l'école. Déjà nous avons eu occasion de reconnaître en lui un surveillant, un censeur par excellence, mais pas précisément encore un directeur. Si nous sommes bien informés, M. Maffré se chargera de faire, pendant la nuit, des visites dans nos chambres, afin de s'assurer par lui-même si nous sommes réellement au lit, ou si, même dans ce lieu et à ces heures de repos, nous ne rêvons pas liberté et indépendance. A propos d'indépendance, toute idée de ce genre offusque M. Maffré qui certes n'est pas dans l'intention de tolérer de pareils abus ; il nous en a averti dans un passage de son discours. Les premiers actes administratifs de M. Maffré ont dû nécessairement porter sur la discipline des élèves et la règle de conduite qu'il ont à tenir dans l'intérieur de l'école ; nous l'avions prévu, aussi n'en avons-nous pas été surpris. D'après le premier et nouvel arrêté de M. le directeur, nous passerons toute la journée aux salles d'études dont nous ne sortirons que pour nous rendre aux leçons ou autres exercices : l'heure des repas et le temps que nous mettrons à parcourir l'espace qui sépare l'amphithéâtre des salles d'études seront pour nous les seuls moments de récréation ; c'est à peu près le système disciplinaire suivi et adopté dans les séminaires tenus par les jésuites : nous disons à peu près ; car M. Maffré ne veut pas

FEUILLETON.

LES DEUX CRIMINELS.

L'un était un jeune homme pâle et chétif, au teint maladif, à la frêle constitution. Il y avait de l'enthousiasme dans ses yeux, du génie sur son front, de la résignation dans toute sa personne.

On le conduisait de Paris à Clairvaux dans une mauvaise charrette, escortée de six gendarmes. Par faveur spéciale, on lui avait accordé une demiboite de paille, et une paire de menottes.

A la première étape, on lui servit à son dîner le quart d'un pain de munition ; il demanda qu'il lui fût permis d'y ajouter un peu de vin ; on lui donna une cruche d'eau et dix minutes pour son repas.

Le pain noir achevé et la cruche tarie, les gendarmes remirent le criminel sur sa litière, visitèrent ses habits, ses souliers, sa paille et ses menottes, remontrèrent à cheval en deux temps, et donnèrent au charretier le signal du départ.

L'autre était un robuste gailard aux larges épaules, au teint coloré, aux sourcils émeutiers. Il y avait de la terreur dans ses yeux, de la bassesse dans son attitude, de l'ignoble dans tout son être.

On le conduisait de Lyon à Beaune dans le coupé d'une excellente diligence, en compagnie de deux gendarmes qui lui avaient cédé le coin n. 1, et l'appelaient monsieur.

Au premier relai, on le descendit à Mâcon dans une excellente auberge, où on l'installa devant une volaille de la Bresse et une bouteille du crû. On pria le conducteur de ne faire atteler qu'à huit d'une heure et demie.

Le dîner terminé et le moka savouré, les gendarmes demandèrent à leur voyageur s'il n'avait plus besoin de rien, et, sur sa réponse négative, on le conduisit à la voiture dont on déploya la marche-pied devant lui, et il reprit sa place au fond du coupé sur un excellent coussin élastique.

Il exprima le désir d'avoir quelque chose pour se garantir les oreilles du froid pendant la nuit : un des gendarmes alla chercher un bonnet de laine bien rembourré qu'il fit chauffer préalablement pour en circuler les tempes de son criminel.

Vers les huit heures, la voiture se remit en route : la pluie continuait à fouetter, le vent à siffler, les gendarmes à s'épanouir ; le prisonnier s'endormit après deux légères éructations et ne fit qu'un somme jusqu'au lieu de sa destination.

A son arrivée à Beaune, les gendarmes firent prévenir M. le procureur du roi et M. le lieutenant de gendarmerie, qui vint recevoir le criminel avec tous les égards dus à son caractère et à ses malheurs. On le logea à la pistole en recommandant au geolier les plus grands soins et les ménagemens les plus délicats envers l'infortuné.

Ge criminel est le curé Delacollonge qui a eu la faiblesse de couper une femme en morceaux. (Coursaire.)

tout-à-fait être jésuite, il prend le juste-milieu, aussi veut-il bien ne pas exiger de nous des billets de confession. Si telles sont les instructions données à M. Maffré en le faisant directeur de l'école, nous pouvons assurer à ceux de qui elles émanent qu'elles sont consciencieusement mises à exécution.

Nous espérons cependant voir M. Maffré succomber sous le poids d'un fardeau si peu en harmonie avec ses propres forces, et le gouvernement, mieux éclairé à l'avenir, ne pas tolérer que quelques hommes immolent à leur bon plaisir l'avenir d'une nombreuse jeunesse et celui d'une classe d'hommes distingués.

Un élève vétérinaire, au nom de ses condisciples.

DÉPOT DE MENDICITÉ DE LA VILLE DE LYON.

Mouvement de la population du 16 au 31 octobre 1835.

Effectif au 15 octobre :		
86 Hommes et 114 Femmes,	Total,	200
Admis pendant la quinzaine :		
5 Femmes et 5 hommes,	Total,	10
Sortis pendant le même temps :		
2 Homme et 4 Femmes,	Total,	6
Effectif au 31 octobre :		
89 Hommes et 115 Femmes,	Total,	204

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 31 octobre.

Tandis qu'il est fortement question de supprimer le banc des évêques dans la chambre des pairs de la Grande-Bretagne, on parle de son prochain rétablissement en France. Il est certain que les doctrinaires doivent avoir conçu ce projet. Ils en agissent pour les pairs ecclésiastiques comme pour l'hérédité de la pairie.

Toutes les fois qu'une vieille institution est repoussée par nos voisins, nos grands hommes d'état veulent lui donner asile parmi nous et la rajouter à nos dépens. Heureusement, cette manie d'importations a peu de succès.

— Dans une pièce du nouveau recueil de M. Hugo, intitulée : *Noces et Festins*, et remarquable à plus d'un titre, nous lisons la définition du budget ainsi conçue :

Le budget, monstre énorme, admirable poisson,
A qui de toutes parts on jette l'hameçon,
Et qui, laissant à flots l'or couler de ses plaies,
Traîne un ventre splendide écaillé de monnaies.

— L'Opéra-Comique, qui chaque jour voit accourir dans sa salle le public qui peu à peu se retire de l'Opéra, nous annonce une saison d'hiver qui doit être des plus attrayantes. Outre un grand nombre d'opéras empruntés à l'ancien répertoire et que l'absence de Chollet avait en partie éloignés de la scène, nous aurons encore à tour de rôle les plus jolies pièces du répertoire nouveau telles que *Cosimo*, *les Deux Reines*, *le Cheval de Bronze*, *le Châlet*, etc., etc. Nous entendrons aussi plusieurs compositions nouvelles de MM. Adam, Monpou, Fontmichel, Grisart et Prévost.

Deux pièces nouvelles vont bientôt ouvrir la série des chefs-d'œuvre que l'on nous promet : l'une est de l'auteur de *la Juive*, et l'autre de celui de *Mazaniello*.

Meyer-Beer lui-même s'occupe en ce moment d'une grande composition destinée à ce théâtre, pour lequel Mercadante se met aussi en frais d'un opéra en trois actes. Il est encore question d'une œuvre posthume d'Hérold. Enfin MM. Scribe et Auber s'occupent en ce moment de l'ouvrage qui doit, au mois de janvier, offrir à nos applaudissemens le talent tant aimé de M^{me} Damoreau.

— Le *Moniteur* annonce aujourd'hui les adjudications pour la fourniture, dans les magasins des vivres de la guerre, de 25 mille quintaux métriques de farines assorties, et de 440,000 quintaux métriques de froment nécessaires aux besoins du service pendant l'année 1836.

Ces adjudications auront lieu, savoir : A Paris, le mercredi 2 décembre 1835; et dans toutes les autres places, le 16 du même mois de décembre.

Les cahiers des charges seront déposés dans les bureaux des sous-intendants chargés du service des subsistances militaires, où on pourra en prendre connaissance.

— Le duc d'Orléans a passé en revue à Fontainebleau le 4^e régiment de hussards, commandé par le colonel de Brack. Tous les assistans ont avoué n'avoir jamais vu cavalerie manœuvrer avec autant d'habileté; mais ce qui a surtout éveillé la surprise, c'est le cavalier modèle, résumé des observations guerrières de toute la vie du colonel.

Ce cavalier est habillé de noir; sa tête est couverte d'un casque léger, pittoresque, qui le garantit parfaitement des coups de l'ennemi et de l'intempérie des saisons; il est armé d'un mousqueton se chargeant par la culasse et faisant feu neuf fois à la minute, et d'un sabre d'un nouveau modèle qui nous a paru remplir exemplairement toutes les conditions de guerre; son habit est simple et léger; la bride couvre à peine la tête du cheval, et le mors actionne vivement. Le paquetage est d'une grâce et d'une légèreté incroyables. Le cheval bridé mange comme s'il était débridé.

Enfin tout l'habillement, équipement, armement, harnachement de ce cavalier pèsent 51 livres, c'est-à-dire moitié moins que ceux réglementaires aujourd'hui dans l'armée de la cavalerie légère.

— C'est à tort que quelques journaux ont annoncé le départ de M. J. Laffitte pour Bruxelles. L'honorable député n'a pas quitté Paris.

— M. Berryer est arrivé aujourd'hui à Paris.

— Les maîtres de forges de Nevers ont adressé à M. le ministre des finances une réclamation au sujet de la dernière ordonnance sur les douanes.

CHRONIQUE.

C'est l'époque où le rapport de M. Portalis sur l'affaire Fieschi sera achevé, qui déterminera l'ouverture des débats;

le pair rapporteur l'a promis pour le 15 novembre, on le presse même, et il pourra devancer cette époque, et peut-être le lire le 10 à la cour réunie en chambre d'accusation. En ce moment tout ce qu'on appelle instruction est terminé; il n'y a plus que de temps à autre quelques confrontations entre les accusés, dans lesquelles Fieschi soutient le rôle d'accusateur qu'il a pris contre ses co-accusés, avec un ton qui peut servir sans doute à faire connaître la vérité, mais qui ôte beaucoup à son caractère de fermeté silencieuse. Fieschi est devenu très-bavard, et n'a rien perdu de ce langage fanfaron qui appelle le grand jour de l'audience pour faire de l'éclat et du retentissement. Il affirme toujours qu'il dira des choses curieuses.

Les pairs arrivent tous les jours, ils seront très nombreux, et le ministère n'aura pas besoin d'envoyer des invitations pressantes à ses amis, comme pour le procès d'avril. La plupart des commissions rogatoires, soit en France, soit à l'étranger, ont produit peu de résultats; l'accusation se borne toujours jusqu'ici aux prévenus déjà désignés, sur lesquels, dit-on, pèsent des charges graves. La question du procès étant fort simple on ne croit pas que les débats se prolongent plus de quatre ou cinq jours, à moins que quelque incident brusque et amené par les révélations que l'accusé ferait à l'audience, n'impose la nécessité de renvoyer les débats ou de les prolonger jusqu'à nouvelle instruction.

(Temps.)

— La mort de deux préfets, le grand âge de plusieurs autres ont fait remettre encore sur le tapis la question d'un petit remaniement administratif dont on s'occupe depuis longtemps, et qu'on n'ose pas mettre encore à exécution. Cette circonstance n'est pas étrangère aux dernières divisions qui se sont élevées dans le conseil; il est à croire que, comme toutes les autres discussions de ce genre, elle finira par l'adoption d'un terme moyen, à savoir qu'on nommera aux deux places vacantes, et qu'on ajournera la grande mutation comme mesure politique. On l'avait, comme on sait, retardée jusqu'après la session des conseils généraux; ces conseils ont clos leur session, et le ministère n'ose pas accomplir tous ses desseins secrets. La division, au reste, sur ce point, a éclaté assez vive; tout le conseil, et M. Tiers le premier, prétend qu'il y a certains préfets incapables qui ne sont point en rapport avec la science administrative, et on n'hésiterait pas dans le remplacement. La question n'est point de leur donner leur retraite, mais de bien s'arrêter sur l'esprit qui doit présider à une nouvelle promotion, et c'est ici que M. Thiers diffère de ses collègues, non pas qu'il n'ait comme eux une certaine prédilection pour les noms de l'ancien parti légitimiste; M. Thiers partage cette manie des salons, mais il a conservé une sorte d'instinct et d'études révolutionnaires qui ne lui permettent pas des concessions aussi larges que celles que les doctrinaires voudraient faire au parti légitimiste. C'est encore un point sur lequel il y a eu transaction momentanée, mais qu'il faudra tôt ou tard résoudre.

— *Retour des jésuites en France.* — Il n'y a pas si long-temps que cela existait pour qu'on l'ait oublié; c'était de 1825 à 1830; à cette époque on vit partout des hommes dans la force de l'âge, vêtus de frocs, coiffés de tricorues, portant de larges rabats, hommes au teint hâve, à tête chenue, ayant seulement un cordon de cheveux un peu au-dessus de la nuque; leur regard était vif et perçant, audacieux et scrutateur; leurs mains étaient blanches et potelées, leurs doigts esfilés; ils observaient les manières du grand monde, auquel ils n'étaient point étrangers; ces hommes-là pullulaient d'un bout à l'autre de la France; il y en avait en masse à Paris, dont plusieurs avaient tabouret à la cour. Ces individus faisaient peur aux enfans, et ils intimidaient les femmes. M. de Montlosier les désignait sous le nom d'ultramontains, notre Béranger les appelait jésuites, et ils ne disaient pas non. La révolution de juillet vint, et tout cela disparut, comme une nuée de sauterelles qu'a frappée le vent du nord; ils passèrent on ne sait où, ils devinrent on ne savait quoi; si bien qu'on en croyait la France délivrée pour toujours; beaucoup de personnes le croient encore. C'est une erreur grossière.

Depuis un an l'avant-garde des jésuites est arrivée à Paris. Tous les jours les ministres de la justice, de l'intérieur et de l'instruction publique délivrent des billets de logement à ces soldats du pape; tous les jours les chapelles du faubourg St-Germain en sont remplies; hier, nous en appelons aux souvenirs des personnes qui l'ont vu, hier, après le mariage de M. de Tracy dans l'église de l'Assomption, après la signature dans la sacristie, on vit entrer dans l'église un grand moine, vrai type des jésuites de 1830, air distingué et fin, assurance dans le regard, un large manteau de drap marron jeté par-dessus son froc; ce n'était pas là un frère ignorantin, ni un membre du clergé gallican, personne ne s'y est mépris. Après avoir baisé la terre devant le maître-autel et celui de la Vierge, il alla se placer debout près de la balustrade du chœur, d'où il pouvait voir, l'œil armé d'un binocle en argent, toutes les personnes qui entraient ou sortaient de la sacristie.

Il paraîtrait que ce moine avait grand intérêt à voir les ministres, ou l'un d'eux, au moins, car, oubliant le lieu où il était et tout ce qui l'entourait, il ne cessa de regarder avec une anxiété marquée les trois personnages ministériels, jusqu'à ce qu'ils eussent franchi l'espace qui se trouve entre la sacristie et la porte de l'église; alors on le vit disparaître par la fausse porte, laissant à la plus de cent personnes tout ébahies de ce qu'elles venaient de voir et qu'il est impossible de décrire; enfin, après un moment de réflexion, ces mots coururent d'une extrémité à l'autre de l'église: C'est un jésuite! les jésuites reviennent! (Bon Sens.)

— Depuis un an et plus, dit le *Pilote de Calvados* du 25 octobre, des missionnaires exploitent l'arrondissement de Vire; les pères de la foi, jésuites ou missionnaires, comme on voudra les appeler, étaient dernièrement et sont peut-être encore en ce moment dans la commune de Jurques, canton d'Aunay. Ces missionnaires sont, dit-on, engagés pour aller ensuite faire une mission à Condé-sur-Noireau.

On assure aussi, ajoute le *Pilote*, que, sous peu, nous allons avoir une mission dans une des paroisses de Caen. L'abbé Guyon doit venir, dit-on, en notre ville pour y prêcher pendant six semaines ou deux mois.

— La cour royale de Rouen (chambres des mises en accusation), vient de renvoyer M. Léon Laurier, gérant de *l'Indiscret*, devant la cour d'assises, sous la prévention d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs.

— M. l'amiral de Rigny est de retour à Paris. Sa santé n'est point encore rétablie.

— M. Odilon-Barrot est revenu à Paris.

— La façade de l'Hôtel-de-Ville vient d'être restaurée; mais on a effacé complètement cette ancienne inscription que la municipalité de Paris avait fait buriner sur le frontispice du monument:

Oùbissez au peuple; écoutez ses décrets:
Il fut des citoyens avant qu'il fût des maîtres;
Le peuple par ses rois fut long-temps abusé;
Il s'est lassé du sceptre, et le sceptre est brisé.

— Un journal allemand rapporte comme un fait littéraire remarquable que le hetmann des cosaques, prince Petopoff, a traduit en langue calmouque les poésies de Parny, et non seulement les vers érotiques de cet auteur, mais son épopée, qui fit grand bruit dans le temps et qui est à peu près oubliée aujourd'hui, *la Guerre des Dieux*.

— On a affiché à l'une des portes du Palais-de-Justice plusieurs ordonnances de déchéance prononcées par M. de Vergès, président actuel de la cour d'assises, contre des accusés contumaces. Dans le nombre figure un nommé Chalatte, accusé d'avoir soustrait de l'argent et des billets au sieur Vidocq, dont il a été le commis. Les mauvais plaisans demandent si M. Vidocq avait eu la précaution de se faire assurer par la société Robert-Macaire.

— Par rescrit du 15, le grand-duc de Toscane a accordé aux frères Seguin, ingénieurs civils de Paris, la demande qu'ils avaient faite d'établir deux ponts de fer sur l'Arno, aux environs de Florence, l'un hors de la porte *San-Nicolo*, l'autre hors celle de *al Prato*, précisément aux lieux où existent maintenant les barques de passage. (*Gazette de Florence*.)

— La *France Méridionale* avait annoncé l'arrestation d'un jeune Polonais, dans les papiers de qui on avait trouvé des écrits incendiaires. Aujourd'hui, ce journal dit que ce réfugié a été mis en liberté.

— On lit dans une feuille ministérielle:

« L'ouverture de la chambre des députés, d'abord fixée au 15 janvier, sera, dit-on, avancée au 28 décembre. On a remarqué qu'en reculant la session à l'année 1836; il n'y aurait pas eu, par le fait, de convocation pour l'année 1835. Bien que la dernière session ait duré jusqu'au mois d'août dernier, la convocation de la chambre se reportait au mois d'août 1834. »

— Il n'y a aucun pays dans le monde où les duels soient aussi fréquents et aussi acharnés qu'à la Louisiane. Le récit suivant, que nous empruntons au *Cincinnati-Post*, fournit une nouvelle et bien déplorable preuve de ce fait:

Un lieutenant de marine, qui montait la rivière ces jours derniers à bord du bateau à vapeur, se trouva engagé dans une querelle avec trois passagers d'Arkansas, dont deux étaient frères. Un duel fut aussitôt proposé par l'un des frères, et le lieutenant, malgré ses instances, se vit forcé de choisir un témoin parmi les passagers, et de se faire débarquer sur le rivage avec ses adversaires. Au premier coup de feu, le lieutenant reçut une balle dans la hanche; mais il ne se tint pas pour satisfait et il fit feu sur son adversaire qui tomba raide mort.

Le second, pour venger la mort de son frère, essaya le feu du lieutenant, qui le coucha également à terre. Alors cette scène de carnage prit un aspect effroyable: le troisième survivant se prit de querelle avec le témoin du lieutenant, qu'il força à mettre les armes à la main, et le frappa d'une balle dans la poitrine; mais l'exaspération du lieutenant ne connut plus de bornes, et quoique anéanti par la perte de son sang, il eut encore la force de se mesurer avec son dernier antagoniste et de le blesser mortellement.

Le journal auquel nous empruntons ces détails, qui paraissent incroyables, ajoute que le lieutenant est aujourd'hui à Louisville, et qu'on espère sauver ses jours.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Depuis trois jours le duc de Wellington est alité, par suite d'un rhume qu'il a gagné à Stratfield-say vendredi soir, S. S., venant en ville, a été pris de spasmes, et samedi, quatre médecins avaient été appelés à Apsley-House; S. S. a été trois jours à la diète, mais nous apprenons qu'elle se trouve mieux. (*Morning-Post*.)

ESPAGNE. — La junte centrale d'Andalousie réunie à Andujar a décidé de faire sa soumission dans la nuit du 18 octobre. Les juntes de Grenade et de Malaga sont les seules qui refusent encore de se dissoudre.

Les journaux et la correspondance de Madrid annoncent que le gouvernement de la reine va désormais pouvoir diriger toute son attention et toutes ses forces du côté de l'insurrection du Nord. Une armée de cent mille hommes est jugée, dit-on, nécessaire pour en finir avec la faction carliste, et l'on s'occupe avec une grande activité de cet armement, le plus considérable qu'on ait vu depuis bien long-temps en Espagne.

On porte à 7,000 hommes la force du corps portugais entré en Espagne, et à 13,000 celle des contingens volontaires fournis par l'Andalousie et l'Estramadure. La légion anglo-belge, qui, du service portugais, passe à celui de l'Espagne, est forte de 2,400 hommes. Un grand mouvement dans les affaires de guerre régnait dans toutes les parties de l'Espagne.

La *Gazette officielle* contient un grand nombre de décrets et ordres royaux de peu d'importance; elle annonce la formation d'une commission chargée d'indiquer des moyens de transaction avec les anciennes colonies d'Amérique.

— On lit dans le *Journal de Paris*;

La légion Swarcz a été dissoute pour indiscipline; elle a été désarmée par la légion étrangère. Le gouvernement autorise les soldats à entrer dans cette légion ou à rentrer en France.

— On ne parlait aujourd'hui à la bourse que des lettres de Bayonne annonçant qu'Alcalá, dont nous avons mentionné dernièrement le remplacement dans le commandement par un officier plus soumis à la camarilla de don Carlos, était passé à Cordova avec un certain nombre d'officiers. Le journal ministériel ne dit rien ce soir de cette nouvelle, sur laquelle le *Gazette de France* garde aussi le silence. Du reste, cette feuille convient que les nouvelles de la frontière offrent quelque confusion, et que tandis que quelques lettres présentent les carlistes comme se portant sur Burgos, d'autres se bornent à annoncer que les généraux de don Carlos manœuvrent pour empêcher le concert de Cordova et du général Eyaus.

(*Journal du Commerce de Paris* du 30 octobre.)

— Deux mille carlistes espagnols viennent d'entrer dans la vallée d'Aran. La commune de Fos (Haute-Garonne) se trouve de nouveau encombrée de familles espagnoles, parmi lesquelles figure celle du gouverneur. Elles se sont dérobées par la fuite à l'éventualité des excès dont elles pourraient devenir les victimes. Les mesures sont prises pour assurer l'inviolabilité de notre territoire.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui une lettre de Madrid où l'on justifie M. Mendizabal de toute concession intempestive aux juntes qui viennent de se soumettre. On fait remarquer que les cortès qui vont se réunir ne seront pas constituantes, qu'elles n'auront pas pour unique objet le vote d'une loi électorale; enfin, que M. Mendizabal n'a pas consenti à la destitution en masse des fonctionnaires publics, ni à l'établissement immédiat de la liberté de la presse.

La malveillance et l'esprit de parti, dit le *Moniteur*, ont prêté au chef actuel du ministère espagnol des intentions et un système qui n'ont jamais été les siens.

Voilà de ces choses qu'on n'imprimait pas lorsqu'il s'agissait d'obtenir la soumission des juntes; mais ces paroles auront du retentissement à Madrid et dans l'intérêt de Mendizabal lui-même, nous craignons qu'on ne se soit trop pressé de sonner le triomphe.

— On a reçu à Londres des lettres de Lisbonne, sous la date du 18 de ce mois. Elles ne sont pas fort importantes; tout y est entièrement tranquille; indépendamment des 6,000 hommes, on enverra encore un autre corps de 2,500 hommes.

— La division portugaise est entrée en Espagne le 14 par Zamora.

— On lit ce soir dans le *Journal de Paris*:

« La junte de Cadix ne s'est pas dissoute; mais, par une adresse à la reine, elle a promis sa coopération au gouvernement. Elle a de plus révoqué la défense qu'elle avait faite aux députés de la province de séder dans la prochaine réunion des cortès.

« A Malaga, un mouvement insurrectionnel a renversé celle qui gouvernait cette ville et l'a remplacée par une nouvelle. A la suite de ce mouvement, la garde nationale a facilité sans jugement quatre prisonniers carlistes.

« La *Revue Espagnole*, journal rédigé par les amis du ministère actuel, contient l'article suivant dans son numéro du 18:

« Nous savons d'une manière positive, que le décret de convocation des cortès a été jugé très favorablement à Paris, tant par le public que par le gouvernement français. Ce fait, que nous pouvons garantir, dissipera les inquiétudes que quelques bons Espagnols avaient conçues sur les dispositions de la France par rapport à notre marche politique.

— Le *Mercur de Souabe* parle en ces termes de ce qui s'est fait à Toplitz:

Des personnes bien informées assurent que bientôt sera publié un acte diplomatique qui révélera le but politique des conférences de Toplitz.

Si l'on peut ajouter foi à ces bruits, ce document ne serait qu'un exposé de principes généraux sur lesquels les puissances seraient tombées d'accord; et ces puissances seraient décidées à marcher d'après ces principes, en y conformant leur politique tant intérieure qu'extérieure.

Des cas particuliers peuvent avoir été mis en discussion par les monarches et leurs ministres; mais comme la nature de ces questions exige de longs développements et nécessiterait un long détail, on n'a pas voulu, en entrant trop avant dans la matière, amener une crise européenne qui pourrait être évitée par des mesures conciliatrices.

On ajoute qu'il est parti de Toplitz des communications des monarches réunis aux grandes puissances occidentales. Ces communications seraient dictées par cet esprit conservateur qui a sauvé jusqu'ici l'Europe menacée d'un vaste incendie. On dit encore que la destinée de la branche aînée des Bourbons a été l'objet de longues conférences entre les monarches assemblés. Les ressources de cette famille proscrite étant très bornées, il était naturel que l'on songeât à pourvoir à ses besoins.

Il aurait été pris une décision à cet égard; une conférence aurait été arrêtée entre les mêmes puissances; elle devra avoir lieu avant l'expiration de deux années.

LITTÉRATURE.

CHANTS DU CRÉPUSCULE,
PAR VICTOR HUGO (1).

C'est un véritable événement dans le monde littéraire que l'apparition d'un nouveau volume de vers de Victor Hugo, parce que Victor Hugo est incontestablement le poète le plus poète de notre époque. On a dit et crié: La poésie est morte! Oui, certaines poésies sont mortes, en effet; la poésie tardée, musquée, pailletée du 18^e siècle, la poésie à talons rouges, au papillotage de mots, aux idées creuses; celle-là s'est faite cadavre, et je n'y vois pas de mal. Mais la poésie limée, compassée de l'empire; la poésie la moins poétique de toutes; celle qui, se traînant à la remorque du versificateur Jacques Delille, s'appelait didactique, se tirait au cordeau, et confectionnait péniblement à la filière deux volumes in-8^o de vers alexandrins sur un seul mot, quelquefois fort peu malléable. Voyez la *Navigaton* de feu Esmeuard. Cette poésie-là aussi, cadavre! Mais la poésie franche, vraie, profonde, celle qui creuse les hommes et les choses à fond, qui met à nu les puissances et les infirmités de l'homme, ses passions, ses vertus, ses vices; celle qui n'embouche la trompette que pour nous donner un hymne de liberté ou un chant d'amour; celle qui s'attache à ce qui est beau, qui élève encore ce qui est grand, celle qui attaque corps à corps la tyrannie, console le pauvre, défend le faible et fatigue l'oppressur au pilori de la pensée humaine; cette poésie-là ne mourra jamais, et cette poésie est celle de Victor Hugo.

A Ste-Beuve, la poésie intime, celle qui part du cœur pour arriver au cœur. A Lamartine, la poésie religieuse, je pourrais dire mystique; l'imitation de Jésus-Christ mise en vers, à l'usage des âmes pieuses et contemplatives, et l'abus du terme ascétique étouffant dans ses langes un admirable talent. A M^{me} Desbordes-Valmore, la poésie de femme; cette poésie douce, vaporeuse, qui ressemble à un soupir de jeune fille ou de jeune mère exhalé dans le lointain d'un bois. A elle le secret des douleurs et des joies de la femme; à elle l'analyse exacte de tous les sentiments les plus vagues, les plus indéfinis de son sexe. On voit que l'amour et le malheur ont passé par là. Nul ne pleure, et n'aime, et ne prie comme

(1) Un beau volume in-8^o. Paris, Eugène Renduel. — Lyon, M^{me} Bohaire, rue Puits-Gaillot, 9.

elle. C'est la nature bizarre et incomplète de la femme, revêtue de toute la richesse de la poésie. Tous ces genres sont beaux, admirables. Mais à Hugo, la poésie qui pense et fait penser; la poésie forte, énergique, celle qui a immortalisé l'Érytée. La poésie qui s'est fait politique à son tour, parce que tout l'était devenu autour d'elle; la poésie de la tête et de l'âme, tantôt riche, brillante, dorée comme les féeries de l'Orient, tantôt grave et sévère comme la Bible.

Victor Hugo, après avoir eu le malheur (sa jeunesse et sa naissance lui servent d'excuse) de chanter les orgies monarchiques, a rejeté, devenu homme, homme de conviction et de génie, les erreurs qui avaient faussé son talent: il a senti que les nobles inspirations de la liberté pouvaient seules donner à ce talent développement et puissance, et il est revenu au giron de la bonne cause, de la cause de la civilisation par le progrès, du progrès par la civilisation. Ecoutez-le s'adressant à l'ombre de notre ancien ami Alphonse Rabbe, de ce patriote énergique, dévoué, au cœur chaud, au bras fort, mort à la peine depuis la déception de juillet 1830, mort de chagrin et de désespoir comme Benjamin Constant, comme tant d'autres! Ecoutez-le jeter à cette ombre chérie les nobles vers qui suivent et qui auront sans doute réveillé un instant dans la tombe les os à peine blanchis du grand publiciste que la France a perdu. Que dirais-tu, demande le poète à l'écrivain, si, secouant le lincol du sépulchre, tu revois le jour et avec lui les misères et les turpitudes qu'il éclairait aujourd'hui?

Tu nous dirais à tous: « Ne vous endormez pas!

Veillez et soyez prêts! car déjà pas à pas

La main de l'oiseleur dans l'ombre s'est glissée

Par tout où chante un nid couvé par la pensée!

Car les plus nobles cœurs sont vaincus ou sont las;

Car la Pologne aux fers ne peut plus même, hélas!

Mordre le pied du czar appuyé sur sa gorge!

Car on voit chaque jour s'allonger dans la forge

La chaîne que les rois, craignant la liberté,

Font pour cette géante endormie à côté!

Ne vous endormez pas! travaillez sans relâche,

Car les grands ont leur œuvre et les petits leur tâche.

Chacun a son ouvrage à faire; chacun met

Sa pierre à l'édifice encore loin du sommet.

Qui croit avoir fini pour un roi qu'on dépose

Se trompe. Un roi qui tombe est toujours peu de chose.

Il est plus difficile, et c'est un plus grand poids

De relever les mœurs que d'abattre les rois.

Rien chez vous n'est complet. La ruine, ou l'ébauche;

L'épi n'est pas formé que votre main la fauche!

Vous êtes encombrés de plans toujours rêvés

Et jamais accomplis. Hommes, vous ne savez,

Tant vous connaissez peu ce qui convient aux âmes,

Que faire des enfans, ni que faire des femmes.

Où donc en êtes-vous? Vous vous applaudissez

Pour quelques blocs de lois au hasard entassés!

Ah! l'heure du repos pour aucun n'est venue.

Travaillez, vous cherchez une chose inconnue;

Vous n'avez pas de foi, vous n'avez pas d'amour;

Rien chez vous n'est encore éclairé du vrai jour.

Crépuscule et brouillards que vos plus clairs systèmes!

Dans vos lois, dans vos mœurs et dans vos esprits mêmes,

Partout l'aube blanchâtre ou le couchant vermeil;

Nulle part le midi! nulle part le soleil!

Ces vers sont non seulement d'un bon poète, mais encore d'un bon citoyen. Comparez cette puissance de pensées, cette richesse d'expressions au fatras boursoufflé du versificateur renégat dont l'éloge occupe aujourd'hui les colonnes de toutes les feuilles vendues comme lui au système qui pèse sur la France, et dites-moi quel est le plus poète des deux?

Il y a la même énergie de composition dans la pièce intitulée *Napoléon II*, dans celle intitulée *Hymne* et dans plusieurs autres.

Nous nous empressons donc de recommander, non seulement aux amis des lettres, mais encore aux amis du pays, la nouvelle publication de Victor Hugo, et pour les y exciter davantage, nous finirons par une seconde citation qui ne nous semble pas moins belle que la première, et qui est aussi sainte, aussi grave que les chants des anciens prophètes:

Quand notre ville épouvantée,
Surprise un matin et sans voix,
S'éveilla toute garottée
Sous un réseau d'inniques lois,
Chacun de vous dit en son âme:
C'est une trahison infâme!
Les peuples ont leur lendemain.
Pour rendre leur route douteuse,
Suffit-il qu'une main honteuse
Change l'écrétaire du chemin?

La parole éclate et foudroie
Tous les obstacles imprudens;
Vérité, tu sais comme on broie
Tous les bâillons entre ses dents.
Un roi peut te fermer son Louvre;
Ta flamme importune, on la couvre,
On la fait éteindre aux valets;
Mais elle brûle qui la touche!
Mais on ne ferme pas ta bouche
Comme la porte d'un palais.

Quoi! ce que le temps nous amène,
Quoi! ce que nos pères ont fait,
Ce travail de la race humaine,
Ils nous prendraient tout en effet!
Quoi! les lois, les chartes, chimère!
Comme un édifice éphémère,
Nous verrions, en un jour d'été,
Crouler sous leurs murs acharnés
Ton œuvre de quarante années,
Laborieuse liberté!

C'est donc pour eux que les épées
On relui du Nord au Midi!
Pour eux que les têtes coupées
Sur les pavés ont rebondi!
C'est pour ces tyrans satellites
Que nos pères, braves élites
Ont dépassé Grecs et Romains!
Que tant de villes sont désertes!
Que tant de plaines jadis vertes,
Sont blanches d'ossements humains!

Les insensés qui font ce rêve
N'ont-ils donc pas des yeux pour voir,
Depuis que leur pouvoir s'élève,
Comme notre horizon est noir?
N'ont-ils pas vu dans leur folie
Que déjà la coupe est remplie,
Qu'on les suit des yeux en rêvant,
Qu'un foudre lointain nous éclaire,
Et que le lion populaire
Regarde ses ongles souvant?

LIBRAIRIE.

à 5 francs.

En vente chez tous les Libraires et au Bureau, rue Mercière,
n° 43, au 2^e, A LYON.

PROCÈS

DES
ACCUSÉS D'AVRIL 1834,

(CATÉGORIE DE LYON.)

Cet ouvrage est composé de 2 vol. in-8., brochés, formant
1,000 pages d'impression, y compris le procès des défenseurs,
et orné du portrait des six principaux accusés. (1457 2)

GAZETTE DES SALONS,

JOURNAL DE MUSIQUE, DE LITTÉRATURE ET DE MODES.

Chaque livraison du journal se compose de 16 pages in-8^o de
texte inédit, signé par la notabilité littéraire la plus remarquable,
et contient des nouvelles, des contes, des scènes de la vie
contemporaine et des pièces de vers, une revue détaillée des
modes et des théâtres. La *Gazette des Salons* paraît le jeudi de
chaque semaine, et la réunion de ses numéros annuels forme
deux volumes de 418 pages chaque, accompagnés de 52 romances
et de 52 gravures de modes, et ornés d'une couverture rose
avec vignette. 36 fr. pour un an, 18 fr. pour six mois, 9 fr.
pour trois mois, 1 fr. en sus par trimestre pour les départemens et 2 fr.
pour l'étranger.

On s'abonne au bureau du journal, boulevard Saint-Denis,
n° 9, et rue Sainte-Apolline, n° 8. Dans les départemens, chez
les principaux libraires, ainsi que dans tous les bureaux de poste
et messageries de France. (1485)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1502)

VENTE APRÈS DÉCÈS

AUX ENCHÈRES ET EN DÉTAIL,

Sur la place de la Préfecture, d'un mobilier et d'un
trousseau de femme.

Jeudi cinq novembre mil huit cent trente-cinq, à neuf heures du
matin, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur,
sur ladite place de la Préfecture, à la vente aux enchères d'un mobilier
consistant en un beau lit en fer, lit ordinaire, matelas, garniture
de lit en coton, traversin, garde-paille, couvertures, armoire,
commode, secrétaire, tables, chaises, poêle en fonte,
batterie de cuisine, draps de lit, linge de table, nippes, linge
et hardes à l'usage de femme, etc., etc.

A midi on vendra un peigne en argent, deux bagues et une
paire de boucles d'oreille.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque
adjudication.

Cette vente a lieu à la requête des héritiers bénéficiaires de
Madame veuve Aguetant, et ensuite d'une ordonnance rendue par
M. le président du tribunal civil.

ANNONCES DIVERSES.

VENTE POUR CAUSE DE DÉCÈS.

Fonds de magasin de librairie avec le brevet.

Cette librairie, établie à Vienne (Isère), est très bien achalandée
et bien assortie en ouvrages de piété, classiques et autres; papeterie,
registres, et généralement en tous les articles pour la four-
niture des bureaux.

S'adresser, pour en faire l'acquisition, à M^{lle} ANTOINETTE LABBE,
rue Marchande, à Vienne, ou au bureau du journal; les petites affi-
ches de cette ville.

Il y aura sûreté et de très grandes facilités pour les paiemens.

(1481 6) A LOUER de suite ou à la Noël. — Un appartement
boisé et parqueté composé de cinq grandes pièces. Rue Si-
rène, n° 3, au 2^{me} étage.

(1498) On a perdu un portefeuille contenant des lettres de voi-
ture, trois effets et des notes.

S'adresser chez M. Gravoulet, limonadier, à la descente du pont
de la Guillotière.

Il y aura récompense.

(1493) Changement de domicile. — L'étude de M^e Coitin,
successeur de M^e Pré, notaire à Lyon, est actuellement située
place des Terreaux, n° 9 et rue Ste-Marie, n° 7.

(1460 2)

COQUAIS,

Marchand de nouvelle argenterie, successeur de Dupuis,
orfèvre, rue St-Côme, n° 6, à Lyon.

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de recevoir un
assortiment complet dans ces articles, concernant le service de
table; ces articles ont été reconnus et approuvés par les premiers
chimistes de Paris, comme pouvant rivaliser avec l'argenterie pour
la propreté, la solidité et la salubrité. Les prix des couverts sont
de 2 à 5 fr. la pièce. Il joint à ces articles une collection de bi-
jouterie en imitation d'or, garantie pour la dorure. Il a l'avantage
d'offrir tout ce qu'il y a de plus nouveau et moderne, le tout fabri-
qué chez M. Alix, premier bijoutier de Paris.

On vend à prix fixe et très modéré.

GRAMMAIRE

DE NAPOLEON LANDAIS.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE TOUTES LES GRAMMAIRES FRANÇAISES,

PRÉSENTANT LA SOLUTION ANALYTIQUE, RAISONNÉE ET LOGIQUE DE TOUTES LES QUESTIONS GRAMMATICALES ANCIENNES ET NOUVELLES.

Des notions de grammaire générale ;
 La grammaire française proprement dite ;
 L'histoire des lettres et des sons de l'alphabet ;
 La définition des dix parties du discours considérées comme des mots pris isolément ;
 La syntaxe, donnant et expliquant dans ses plus grands détails l'analyse de la phrase (ou les mots construits) ;
 Un traité spécial et complet des *participes*, dans lequel tous les problèmes possibles sont résolus par des exemples ;
 La conjugaison de tous les verbes réguliers, irréguliers et défectifs accompagnée des observations qui y sont relatives ;
 L'indication du complément ou régime des mots, soit adjectifs, soit verbes ou participes qui réclament ou ne réclament pas après eux de préposition ;

La désignation des verbes qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être* ou *avoir* ;
 Des solutions raisonnées sur toutes les difficultés qui partagent encore les grammairiens ;
 Un tableau des homonymes ;
 La nomenclature complète des mots dont le genre est douteux ;
 Des règles précises sur la prononciation, l'orthographe et la ponctuation ;
 L'examen de l'opinion de ceux qui veulent conformer d'une manière absolue l'orthographe à la prononciation ;
 Des leçons de lecture et de déclamation ;
 Un traité du style, de la prosodie et de la versification ;
 L'examen impartial de la dernière édition du dictionnaire de l'Académie ;
 Enfin, une table des matières en forme de dictionnaire, dans laquelle chaque mot dont il aura pu être question dans la grammaire sera nomenclaturé.

Cette grammaire, entièrement neuve, est destinée aussi bien aux étrangers qu'aux Français. Elle est utile à tous par l'universalité des matières qu'elle traite, et particulièrement nécessaire et indispensable à tous ceux qui, par leur position sociale et par leur talent, sont appelés à parler en public.
 M. Napoléon Landais, invite les personnes qui liront ce *Prospectus* à lui adresser toutes les observations grammaticales qui pourraient rendre plus complète la publication de sa grammaire : les solutions de toutes les questions qui auront quelque attrait, trouveront place dans un chapitre spécial. Du reste, M. Napoléon Landais se fera toujours un plaisir, même après la publication de sa grammaire, de répondre à toutes les difficultés grammaticales qui lui seront proposées par les souscripteurs.
 L'ouvrage complet formera un gros volume, imprimé en beaux caractères. Ce volume, au moyen de l'impression compacte et des deux colonnes, contiendra le triple des grammaires les plus détaillées qui aient paru en deux volumes.

La Grammaire de Napoléon Landais est faite dans le format de son Dictionnaire, dont elle est, pour ainsi dire, le complément, ou troisième volume.
 Ces deux ouvrages réunis contiennent un résumé exact de tout ce qui se trouve de mieux dans plus de cent volumes de dictionnaires et de traités sur la langue française. L'acquisition de ces ouvrages coûterait plus de 500 francs. Nous en donnons plus bas la nomenclature.
 Bien que l'achat par livraisons ait quelques inconvénients, nous le conseillons au public, surtout pour l'ouvrage que nous faisons paraître aujourd'hui. La publication par fraction permet à chacun de s'initier jour par jour et sans efforts à la connaissance des règles de notre langue. En effet, un lecteur tout-à-fait étranger à l'art grammatical, qui s'imposerait la tâche facile de lire tous les huit jours avec attention les deux feuilles de notre livraison, et d'y réfléchir avant de commencer la lecture des livraisons suivantes, se trouverait capable, en fort peu de temps, de résoudre aisément toutes les difficultés que la langue française peut offrir.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

La Grammaire, composée de quatre-vingt feuilles comme celles du *Magasin Pittoresque*, sur papier Jésus vélin, grand in-8°, conforme à celui du *prospectus*, paraîtra en quarante semaines, à partir du jeudi 15 octobre.
 Les livraisons de deux feuilles se succéderont sans interruption de jeudi en jeudi.
 Les premières sont en vente.

La *Grammaire* ne laisse rien à désirer sous ce rapport ; et pour en donner une complète garantie au public, on autorise tout souscripteur à renvoyer ses livraisons s'il les trouvait mal imprimées.

PRIX DE LA LIVRAISON DE DEUX FEUILLES : 30 centimes pour Paris, 40 cent. en sus pour les départements, par la poste.
 PRIX DE L'OUVRAGE COMPLET : 12 francs pour Paris, 16 francs par la poste.
 On souscrit au bureau central à Paris, rue du Faubourg Montmartre, n° 15 ;
 Et chez tous les libraires et dépositaires de publications périodiques de la France et de l'étranger.
 On fait observer que les *Grammaires* en deux volumes, contenant trois fois moins de matières, sur papier commun, coûtent 15 francs.
 Les envois se feront dans les départements en quatre livraisons, sous un passe-partout qui les couvrira entièrement. Les personnes qui placeront cinq exemplaires, recevront le sixième gratuitement ; mais dans le cas où les exemplaires seraient expédiés par la poste, le port du sixième sera payé 4 francs.
 Le prix de la Grammaire sera porté à quinze francs après son entière publication.
 Nota. Le *Dictionnaire de Napoléon Landais* que ses éditeurs n'avaient compté vendre qu'à 3,000 exemplaires, s'est imprimé à 18,500. Il est résulté, de ce succès inespéré, une précipitation dans le tirage qui a beaucoup nui à la correction typographique. Des mesures sont prises pour que

Prix du *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires*, par Napoléon Landais, deux gros volumes brochés, pris au bureau, 21 f. ; à domicile, même dans les départements les plus éloignés, 24 f. En sus, prix d'une belle demi-reliure, 6 f. ; d'une belle reliure, 10 f. Prix des alphabets sur papier de chine, par la poste, 6 f. ; sur carton, avec texte, 4 f. ; par la diligence ; 7 f. alphabet, en cahiers, avec texte sur beau papier ; par la poste, 4 f. Ceux de MM. les directeurs des journaux de départements qui n'auraient pas reçu l'exemplaire du *Dictionnaire* qui devait leur être envoyé, peuvent le faire retirer au bureau.

Il sera adressé gratuitement copie des actes de société passés par actes authentiques devant M^e Corbin, notaire à Paris, aux personnes qui voudraient prendre un intérêt dans ces deux publications. Les actions du *Dictionnaire* ont été déjà très lucratives.

S'adresser franco à l'agent comptable au bureau central, rue du Faubourg-Montmartre, n° 15.

COMMERCE.

MM. J. BELLAY ET G. DURAND, professeurs de Tenue-des-Livres, Arithmétique, Change et Administration commerciale, reçoivent MM. leurs élèves, tous les jours de six heures du matin jusqu'à dix heures ; il est donné des leçons particulières à chacun d'eux, rue Bât-d'Argent, n° 19, à Lyon. (1459 5)

AU SALON DE LECTURE,
 DU PORT ST-CLAIR,
 Fraîchement décoré et dans un nouveau genre.
 TOUS LES JOURNAUX POLITIQUES ET LITTÉRAIRES,
 à 2 sous la séance.

LIVRES EN LECTURE : MÉMOIRES, VOYAGES, ROMANS ET NOUVEAUTÉS,
 à 1 sou par volume et par jour.
 Achat et Vente de Livres vieux et d'Objets d'Art aux prix les plus modérés. (1464 2)

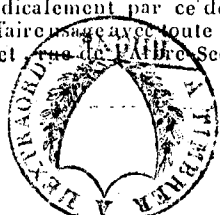
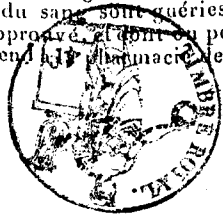
Pâte Pectorale de Lichen.

De VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n° 13.
 Son bon goût et son efficacité sont constatés depuis longtemps pour la guérison des RHUMES, CATARRHES, TOUX SÈCHES, EXTINCTIONS DE VOIX, ÉPUISEMENTS, etc.
 On trouve chez le même, un dépôt des REMÈDES APPROUVÉS ET AUTORISÉS, préconisés par les journaux. (1466)

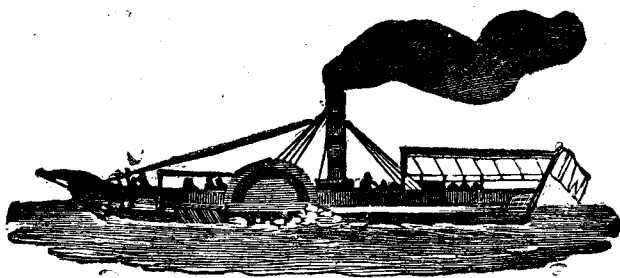
TRAITEMENT VÉGÉTAL.

Par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE de QUET, pharmacien, à Lyon.

Les maladies secrètes, récentes et anciennes, les gonorrhées, les dartres, la gale, en un mot, toutes les maladies de la peau et du sang, sont guéries radicalement par ce dépuratif qui est approuvé et peut faire usage avec toute sécurité. Il se vend à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre Sec, n° 31.



entrée particulière par la grande rue Pizay, n° 24, à Lyon.
 (Dépôts dans toutes les villes de France et les principales de l'étranger. (593 28)



A DATER DU 3 NOVEMBRE 1835.

LES **BATEAUX A VAPEUR** DU RHONE

Prendront leur Service d'Hiver.
 Les départs auront lieu tous les jours, excepté les lundis et vendredis
 A NEUF HEURES DU MATIN.
 Les bateaux coucheront à Valence et arriveront à AVIGNON le lendemain de leur départ, entre une et deux heures.
 Le prix des places est réduit pendant l'hiver :
 De LYON à AVIGNON :
 Premières, 20 f. Secondes, 15 f.
 Les bureaux sont quai de Retz, n° 42. (1491 2)

NAVIRE EN CHARGE A NANTES, POUR CADIX.

Le départ du navire espagnol, *Nuestra Senora de Begona*, qui était fixé au 31 octobre est renvoyé, courant décembre prochain.
 S'adresser à MM. Marillet et Genson, à Nantes, seuls consignataires dudit navire. (1501)

RHUMES, TOUX, CATARRHES.

Le sirop suivant la recette du professeur Chaussier, qui guérit promptement les rhumes, toux nerveuses, catarrhes, asthmes, coqueluches, etc., etc., se trouve chez MM. Guichard et Vernet, pharmaciens à Lyon, Maurel à St-Etienne, Vial à Roanne, Michel à Tarare.
 Prix du flacon : 2 f. 50 c. (1454)

Spectacles du Lundi 2 novembre.

GRAND-THÉÂTRE.
 Les Deux Nuits, opéra. — Le Carnaval de Venise, ballet.
 GYMNASSE LYONNAIS.
 Marguerite de Quélus, drame. — Pauvre Jacques, vaud. — Le Guré de Champauvert, drame.

BOURSE DE PARIS du 31 octobre.

Il y a eu aujourd'hui un peu de baisse, sans cause connue, sur les fonds français. Les cours des fonds espagnols sont restés stationnaires.

Cinq pour cent,	108f 85	108f 85	108f 85	108f 35
— fin courant,	109f	109f	108f 85	108f 85
Quatre pour cent,	99f 40			
Trois pour cent,	81f 45	81f 45	81f 45	81f 45
— fin courant,	81f 85	81f 85	81f 40	81f 40
Rentes de Naples,	99f 40	99f 40	99f 40	99f 40
— fin courant,	99f 50	99f 50	99f 45	99f 45
Rentes perpétuel.,	33 7/8			
Emprunt cortès,	34 7/8			
Act. de la banque,	2200			
Quatre canaux,	1213 75			
Caisse hypothec.,	720			
Emprunt d'Haiti,	355			



V. PENICAUD, Rédacteur, l'un des Gérans.